

Jean Billaud et le sieur Favereau, de l'Auroire et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 12 décembre 1794

Jean Billaud. —149

Jean Billaud marchand demeurant à l'Auroire en cette paroisse, a déclaré avoir fourni pour les besoins des officiers de M^r le général Charette celui du quartier de Mr Delaunay et la Chambre de ce conseil savoir :

- cent livres d'étoffe,
- quatre bouteilles d'eau de vie,
- et poterie,

Suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil en date des 21 et 22 novembre dernier signées Rousseau membre, Augeron officier et Guérin commandant les dites fournitures montant en principal à la somme de cent vingt-sept livres, de laquelle somme on a délivré un bon²

ci 127¹

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 2 mars 1795 : Gilardeau président

Du 12 mars 1795

le Sieur Favereau. —248

Le sieur Favereau demeurant à l'Auroire en cette paroisse, a déclaré avoir fourni pour les besoins de l'armée de M^r le général Charette et la troupe de M^r Delaunay savoir :

- trois milliers de foin à 20¹ le millier,
- un millier de bois fagot et buches à 10¹ le cent,
- un bœuf estimé contradictoirement 200¹,
- un bœuf estimé cent cinq livres,
- et un boeuf estimé 120¹,

le tout suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil dument en forme et vérifié, montant toutes les livraisons ci-dessus à la somme de six cent livres de laquelle somme on a ce dit jour délivré au dit sieur Favereau un bon

ci 600¹

E. M. : Retiré le présent bon ce jour 6 avril 1795 : Favereau

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.